

ECOLE D'ESCALADE DE CHARTRES VERTICAL 2024/2025

OBJECTIF : rendre l'enfant autonome dans la pratique de l'escalade en moulinette et en tête sur mur d'escalade.

LIEUX DE PRATIQUE : mur d'escalade de Chartres (SAE Roger Bellavoine dans la Halle des Sports Jean Cochet, rue Jean Monnet, située à proximité du stade d'athlétisme et de l'hippodrome) et sites naturels

ENCADREMENT (selon les jours) :

- LAMOTTE Laurent, BEES et DEJEPS escalade, Moniteur/Instructeur Fédéral
- FERNANDEZ Valérie, BEES activités physiques sports adaptés, Initiatrice SAE
- DENNE Jean François Initiateur fédéral escalade DURET Clément, Initiateur SAE
- QUILLERE Romain, Initiateur SAE TAGLAND Lucas, Initiateur SAE
- ARVISET Thomas, Initiateur SAE BUTHIER Bruno, Initiateur SAE
- LURET Philippe, Initiateur SAE COLOMB Manon, Initiatrice SAE

AGE, JOURS DE PRATIQUE, HORAIRES DES COURS (nom du moniteur) :

JOURS	HEURES DU COURS	MONITEUR	AGE	PLACES DISPONIBLES	DATE INSCRIPTIONS	1 ^{ER} COURS
LUNDI	17H00 18H00	Valérie	Cours handicapés + élèves confirmés	Complet	16/09	23/09
	18H00 19H00	Valérie				
	19H00 20H00	Valérie	8 / 10 ans	En cours		
MARDI	17H30 19H45	Jean François	8 / 16 ans	En cours	03/09	10/09
MERCREDI	18H00 19H00	Thomas	10 / 14 ans	En cours	04/09	11/09
	19H00 20H00	Manon				
JEUDI	17H30 18H30	Clément	8 / 10 ans	En cours	12/09	19/09
	18H30 20H00	Bruno	8 / 16 ans			
VENDREDI	17H45 19H00	Laurent	12,13/ 17 ans débutants	En cours	13/09	20/09
	19H00 20H15		13/17 ans confirmés			
SAMEDI	9H30 10H45	Romain + Philippe	7 / 10 ans	En cours	07/09	14/09
	10H45 12H00					

=> Les écoles d'escalade, sauf disponibilité des moniteurs, ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

RESERVATION (souhaitée pour les nouveaux) : L'association peut préinscrire votre enfant à condition toutefois de prendre contact obligatoirement avec le moniteur concerné via la messagerie Internet.

COURS d'essai : Selon les places disponibles, un cours d'essai pourra être possible sous réserve du règlement d'une licence découverte d'un montant de 6 €.

LISTE D'ATTENTE : Si un cours est complet, les enfants supplémentaires seront inscrits sur une liste complémentaire. La famille sera contactée en cas de désistement.

MATERIEL : Le matériel de sécurité, lié à l'activité, est prêté. Quant aux chaussures, des chaussons dits « rythmiques » ou une paire de baskets usés (sans crampons) sont très bien pour débuter. Par contre pour progresser, une paire de chaussons d'escalade est indispensable. N'hésitez pas à demander des conseils avant tout achat de matériel.

MONTANT DE L'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION (pour un élève de – de 18 ans au 31/08/2025*) pour l'année 2024/2025 (cf bulletin d'adhésion) :

***Un élève ayant 18 ans au cours de l'année sportive devra s'acquitter de la licence et de la cotisation adulte dès le début de l'année sportive (101 € au lieu de 81 €).**

- Adhésion (part fixe obligatoire comprenant : cotisation club (34,50 €), licence fédérale (40,50 €), garantie responsabilité civile (6 €)) : **81 €**.
- Assurance « Garantie de personnes » (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) (**vivement conseillée**) => (Cf descriptif sur la notice assurance) :
Garantie "Base" : **8 €** ou Garantie "Base +" : **11 €** ou Garantie "Base ++" : **18 €**

Si plusieurs membres d'une même famille s'inscrivent (à partir de 3), des tarifs préférentiels s'appliquent (voir avec les moniteurs lors de l'inscription)

- ⇒ Les coupons ANCV sont acceptés par l'Association.
- ⇒ L'association est également inscrite dans le dispositif PASS'SPORT. La réduction immédiate de 50 € ne sera acceptée que sur présentation de l'imprimé dûment complété et signé (prévoir une copie).
- ⇒ Pour les familles pouvant avoir une réduction par leur CE (Comité d'Entreprise), nous pouvons fournir une facture. Le règlement total sera réclamé lors de l'inscription. Un remboursement sera effectué par la suite dès réception du chèque du CE.

Pour nous contacter ? Utiliser le **formulaire de contact** de notre site (www.chartresvertical.fr) en sélectionnant le cours qui vous intéresse : <https://www.chartresvertical.fr/contact>

Certificat médical : Il n'est plus obligatoire pour les mineurs **sous réserve que** le questionnaire de santé (voir imprimé joint au bulletin d'adhésion) a été complété et est dépourvu de cases cochées « oui ».

Prévoir pour l'inscription :

- Photo d'identité (seulement pour la 1^{re} année d'inscription)
 - Bulletin d'adhésion complété + accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance FFME complété et signé + attestation santé complétée et signée
 - Règlements (2 chèques) : un chèque pour l'adhésion + un chèque de 60 € pour les cours (ordre différent selon les moniteurs => se renseigner auprès d'eux).
 - Accusé de réception du règlement intérieur + les autorisations de photos et d'hospitalisation
- ⇒ Une fois l'enregistrement effectué par le moniteur, vous recevrez des codes (par SMS ou mail) qui vous permettront d'aller **valider la licence** après avoir rempli obligatoirement la **partie médicale**.

Les moniteurs d'escalade,
Le Président, Lamotte Laurent

CHARTRES VERTICAL
ESCALADE ET MONTAGNE
Club n° 2801- Affilié à la FFME
Agréé Jeunesse et sports n° 28-SU-84-169
Siège : 17 rue du Bois de St Jean - 28630 BARJOUVILLE

